

AUGMENTATION

Pour toutes les catégories professionnelles du médico-social privé et public

DES

SALAIRES

 320000 Invisibles

183€

TOUT DE SUITE !

- Au titre de l'égalité de traitement
- Pour mettre fin au chantage de l'Etat sur les négociations conventionnelles

Mais le compte n'y sera pas !
IL FAUT ALLER
JUSQU'A

400€

Pour une revalorisation décente, et Sans recul conventionnel !



15 juin

Journée nationale d'actions

Si vous prenez le train en marche...

Fin mai 2020, après des années de mobilisations des soignant(e)s et à l'issue du premier confinement, le gouvernement a lancé le « Ségur de la santé », une concertation réunissant près de 300 acteurs du monde de la santé et du grand âge. L'un des enjeux était de revaloriser le métier des soignants, qui ont été – et sont toujours – en première ligne pendant cette crise sanitaire.

Signés le 13 juillet 2020, les accords du Ségur ont notamment acté une hausse de rémunération des personnels des établissements hospitaliers et des Ehpad relevant de la fonction publique hospitalière (FPH).

Notons que pour ces personnels des négociations complémentaires sur le temps de travail sont prévues. A cette occasion le gouvernement essaiera d'atténuer la facture en obtenant plus de flexibilité....

Au fil des mobilisations du secteur, cette mesure de revalorisation salariale a été étendue aux Ehpad de la fonction publique territoriale (FPT), ainsi qu'aux Ehpad privés (associatifs ou commerciaux), via des accords collectifs de transposition ou des décisions unilatérales.

Cette hausse de salaire est de 183 € nets par mois au sein des Ehpad publics et privés associatifs, et de 160 € nets par mois pour le secteur privé commercial. Elle est prise en charge financièrement par les pouvoirs publics.

Les mobilisations continuent cependant en faveur des « oubliés du Ségur », à savoir les professionnels sociaux et médico-sociaux des autres secteurs (handicap, aide à domicile, protection de l'enfance, etc.).

Celles-ci commencent à payer : à compter du 1er juin 2021, les personnels des structures sociales et médico-sociales rattachées à un établissement public de santé ou à un Ehpad relevant de la FPH bénéficieront de cette revalorisation (MAS, FAM, structures de addictologie, etc.).

Mais lancées en janvier, les négociations entre Michel LAFORCADE, ancien directeur d'ARS, mandaté par le gouvernement, et les partenaires sociaux pour élargir les accords du Ségur de la Santé aux personnels du secteur social et médico-social du champ non lucratif sont arrivées à leur terme. Un projet d'accord de méthode a été proposé le 7 avril rejeté par les syndicats UD, CGT, FO et CFE-CGC.

Poussé par la crise sanitaire et les mobilisations des professionnels à revaloriser les métiers du soin et de l'accompagnement social, l'Etat entend, dans une évidente stratégie de division, morceler les négociations et s'en servir pour faire avancer ses projets de rapprochement des conventions col-

L'accord Laforcade cible deux catégories de professionnels: d'abord les soignants qui travaillent dans les établissements et services pour personnes handicapées et les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), aides-soignant(e)s, cadres infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, ergothérapeutes, audio-prothésistes, psychomotriciens, auxiliaires de puériculture et diététiciens, qui évidemment désertent la branche pour se tourner vers le public où les salaires ont été revalorisés. Ensuite les aides médico-psychologiques (AMP), les auxiliaires de vie sociale (AVS) et les accompagnants éducatifs et sociaux (AES), payés au ras des pâquerettes. Le gouvernement s'engagerait à financer la revalorisation de ces professionnels par la mise en œuvre, via le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2022, d'un complément de rémunération de 183 euros nets par mois (soit 238 € bruts), « par accord de branche », à compter du 01/01/2022. **Super! Mais...**

Les autres métiers du médico-social (Éducateurs Spécialisés, - moniteurs éducateurs, d'atelier moniteurs, TISF, CESF, cadres de services éducatifs et sociaux, la protection de l'enfance dans son intégralité, les services de tutelle...) « qui ne sont pas exposés aux mêmes logiques concurrentielles avec les établissements et services du secteur public bénéficiaires des accords du Ségur » eux voient leur hypothétique augmentation de salaire renvoyée à des négociations ultérieures (pas de date, pas de montant) et surtout conditionnée au fait que des négociations de branche fusionnent les conventions collectives du secteur!

Rien n'est prévu pour les administratifs, agents d'entretiens; invisibles parmi les invisibles...

Rien n'est prévus non plus en ce qui concerne d'éventuelles modalités de financement qui forcement impliqueraient les conseils départementaux... Cela laisse supposer qu'à moyens constant, ou peu s'en faut, il faudrait sacrifier des dispositions conventionnelles sur les repos, les absences pour raison de santé etc.

C'est du chantage, et nos employeurs (ainsi que deux organisations syndicales) ont signé ça, alors qu'ils prétendaient se battre pour l'égalité de traitement !

Où en sont les négociations dans la CCN66 ?

La convention collective est suivie par une commission mixte paritaire. Dans ce cadre le Syndicat employeur NEXEM tente d'imposer une renégociation sans dévoiler son projet. Leur manœuvre consiste à essayer d'embarquer les syndicats de salariés dans l'idée qu'il faut revoir les classifications et rémunérations pour les « mettre à jour » ou les « réactualiser » et mettre en place une forme de collaboration. Nos négociateurs, pas dupes, réaffirment constamment la nécessité d'améliorer les rémunérations et les conditions d'emploi. Ils/elles poussent NEXEM à exprimer clairement ses intentions. Depuis 4 mois ces négociations n'avancent pas. Dessus plane l'ombre du ministère qui veut une fusion des conventions du secteur tout en ne donnant pas de marges et de garanties financières (pas même les 183€ du Ségur...). La pseudo négociation, car on n'est pas officiellement dans le cadre d'une révision ou d'une dénonciation, laisse entrevoir quelques bribes du projet patronal : tenir les budgets pour continuer à jouer les bons élèves et obtenir la reconnaissance des pouvoirs publics, permettre aux directions des établissements d'avoir la main sur une partie de la rémunération des salariés. Les syndicats se battent pour le maintien de critères objectifs comme le diplôme et l'ancienneté quand NEXEM parle « d'objectiver des critères dits subjectifs » comme « le niveau de responsabilité, les compétences, l'autonomie ou la qualité de la relation »... Autant de critères laissés à la seule appréciation des directions.

NEXEM fait partie d'AXESS, une confédération d'employeurs regroupant aussi la FEHAP (cc51), la Croix Rouge, UNICANCER. Nos négociateurs ont demandé à NEXEM d'agir pour qu'AXESS signe un accord pour étendre le Ségur à la branche, car, après tout, c'est ce que dit le gouvernement : l'extension se fera dans des accords de branche. Ce serait là une manière de lui forcer la main et se positionner clairement pour l'égalité de traitement. Bien sûr NEXEM s'est bien gardé de donner suite. Aux postures de solidarité succède le cynisme habituel. Les employeurs de la branche ne se sont jamais souciés des salariés, seulement de l'attractivité du secteur. Que pouvons nous attendre de ces gens ? La commande sociale pour notre secteur, qui reçoit une délégation de service public à cet effet, est de produire un accompagnement de qualité, eux ne raisonnent qu'en termes de coûts...

Assurément les patrons du médico-social se sont engagé auprès du gouvernement dans son grand projet de dumping social ! (voir le rapport RAMAIN de 2017...)

**C'est nous et maintenant qui défendons
l'avenir du médico-social!**



1 030 41 000 000 000 000

Nous exigeons:

⇒ ***400€ d'augmentation intégrant***

***les 183€ du Ségur, sous forme
d'augmentation de la valeur du point
dans le privé et de l'indice dans le public***

⇒ ***Une convention collective de haut ni-
veau***

⇒ ***Une amélioration générale des con-
ditions de travail***



MARDI 15 JUIN

**10h30 devant le
Conseil Départemental
12h00 devant l'ARS**

**Rassemblement régional
des professionnels du médico social
privé et public**

